

# INFORMATIONS MUNICIPALES

Avril 2026



## Elections municipales

Le 15 mars, les Fontanioids ont voté pour élire les nouveaux membres du conseil municipal. Le nouveau mode de scrutin, pourtant peu attractif, et la présence d'une seule liste, a permis un taux de participation de 61 %, contre 57.1 % au niveau national.

Le conseil municipal d'installation a voté l'élection de :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Michel Gandilhon</b>, Maire et titulaire pour la commune à Saint-Etienne Métropole (SEM)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nicolas Prouvost</b>, 1<sup>er</sup> adjoint et suppléant pour la commune à SEM</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valérie Joannin</b>, 2<sup>ème</sup> adjointe</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pascal Philibert</b>, 3<sup>ème</sup> adjoint</li> </ul>

Lors des conseils municipaux suivants, la création des commissions municipales et les représentants de la commune aux divers organismes et syndicats ont été votés :

Commissions	Responsables de commission	Thèmes et délégations	Membres
Commission finances	Michel Gandilhon	Finances, affaires générales	Nicolas Prouvost Valérie Joannin Pascal Philibert Laurent Villemagne
Commission cadre de vie	Nicolas Prouvost	Urbanisme, habitat, vie économique, développement durable, environnement, cadre de vie, aménagement, déchets	Marie-Renée Perret Jean-Éric Pitaval Vanessa Pouilly Pascal Goutagny Sandrine Dupeyron Frédéric Thugniot
Commission enfance-jeunesse	Pascal Philibert	Jeunesse (Valérie Joannin), Enfance (Pascal Philibert)	Valérie Joannin Vanessa Pouilly Cécile David Emma Relave
Commission information	Valérie Joannin	Information, communication, lien avec la presse  Conseiller délégué Jean-François Guyot	Jean-François Guyot Pascal Philibert Sandrine Dupeyron Nicolas Prouvost Jean-Éric Pitaval Emma Relave
Commission animation locale et solidarités	Valérie Joannin	Associations, sports, culture, bibliothèque,	Emma Relave Cécile David Vanessa Pouilly
Commission technique	Pascal Philibert	- Bâtiments (Pascal Philibert), - Voirie (Nicolas Prouvost + conseiller délégué à la Voirie Pascal Goutagny), - réseaux eau potable et assainissement, cimetière (Conseiller délégué des Réseaux Laurent Villemagne)	Nicolas Prouvost Pascal Goutagny Laurent Villemagne Jean-François Guyot Frédéric Thugniot Jean-Éric Pitaval
Commission habitat solidaire	Valérie Joannin	Suivi du projet de mandat, habitat solidaire	Sandrine Dupeyron Laurent Villemagne Marie-Renée Perret Pascal Goutagny Cécile David

**Commission d'appel d'offre :**

Titulaire : Michel Gandilhon, Nicolas Prouvost, Marie-Renée Perret, Jean-François Guyot  
Suppléants : Laurent Villemagne, Valérie Joannin, Pascal Goutagny

**Syndicat intercommunal de la piscine du val d'Onzon :**

Titulaire : Michel Gandilhon, Pascal Philibert  
Suppléants : Valérie Joannin, Cécile David

**Entente intercommunale pour la construction de la nouvelle piscine :**

Titulaire : Michel Gandilhon, Pascal Philibert

**Syndicat intercommunal d'entente rurale :**

Titulaire : Nicolas Prouvost, Pascal Goutagny, Laurent Villemagne  
Suppléants : Michel Gandilhon

**Délégué au Comité national d'actions sociales (CNAS) :**

Valérie Joannin

**Agence d'urbanisme des territoires Ligériens (EPURE) :**

Titulaire : Michel Gandilhon  
Suppléants : Nicolas Prouvost

**Délégué aux questions de défense nationale :**

Jean-Éric Pitaval

Enfin, le conseil métropolitain d'installation de Saint-Etienne Métropole (SEM) s'est réuni le 2 avril. C'est Régis Juanico, maire de Saint-Etienne, qui a été élu Président. 20 vice-présidents ont été également élus, dont, **pour la première fois depuis la création de SEM, le maire de Fontanès, chargé de l'assainissement et de la vie des territoires.**



Les membres du conseil municipal, de gauche à droite sur la photo :

Laurent Villemagne, Jean-François Guyot, Emma Relave, Vanessa Pouilly, Pascal Goutagny, Pascal Philibert, Sandrine Dupeyron, Michel Gandilhon, Nicolas Prouvost, Valérie Joannin, Cécile David, Jean-Éric Pitaval, Marie Renée Perret, Frédérick Thugnot.



## Emploi d'été

Pour cet été, la commune propose d'employer deux jeunes, né(e)s entre le 1<sup>er</sup> août 2008 et le 31 juillet 2010, pour une période de deux semaines chacun, respectivement du 6 au 17 juillet et du 20 au 31 juillet. Le contrat de travail est d'une durée de 20 heures par semaine, effectuées les matins pour des travaux d'entretien (espaces verts et bâtiments) avec les agents communaux.



Pour postuler, les candidats sont invités à envoyer leurs CV et lettre de motivation à la mairie avant le 31 mai. Un entretien individuel sera ensuite proposé à chacun d'eux, ce sera l'occasion d'un moment d'échange et aussi une première expérience d'entretien de recrutement qui servira au moment d'entrer dans la vie professionnelle.

**INAUGURATION**

Commune de Fontanès

**Vous êtes invités à venir découvrir la rénovation du bâtiment abritant l'école, le périscolaire, le dojo, le local technique et la nouvelle médiathèque**

**Rendez-vous dans la cour de l'école, le vendredi 26 juin 2026 à 17h30.**

**Visite, discours et apéritif**

PRÉFET DE LA LOIRE  
Centre-Val de Loire

La Région  
Centre-Val de Loire

Loire  
LE DÉPARTEMENT

SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

territoire  
d'énergie  
LOIRE - 42

ASSOCIATION FONTANÈS  
CAF  
de la Loire

## Inauguration bâtiment "Ecole - périscolaire - dojo - local technique" et médiathèque

Les écoliers de Fontanès ont pu intégrer leurs nouvelles classes lors de la rentrée de novembre. La bibliothèque, devenue médiathèque, a ouvert ses portes le 12 avril.

Vous êtes tous invités à venir découvrir ces nouveaux locaux lors de l'inauguration qui se déroulera le vendredi 26 juin à 17h30.

## ◆ Inscription à l'école

Les inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre prochain sont possibles dès à présent.

Pour cela, prendre contact avec la directrice de l'école, Flora Santangelo, par téléphone au 04 77 20 82 77 ou par

mail à l'adresse [ecole.fontanes42@gmail.com](mailto:ecole.fontanes42@gmail.com)



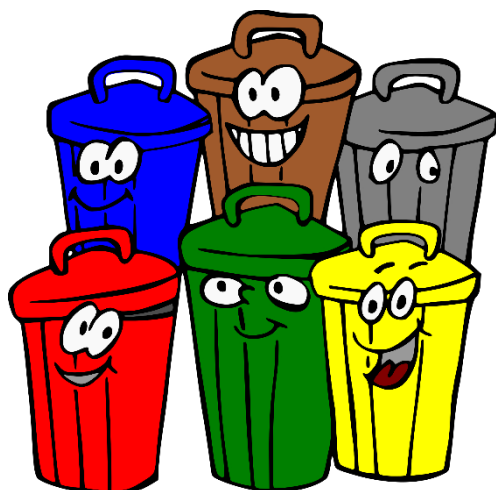
## 🗑 Déchets

Les containers individuels ont été déployés dans la commune pour les habitations où le camion de ramassage passe à proximité et où leur rangement est possible à l'intérieur de la propriété. A l'usage,

si vous constatez que la taille du container n'est pas adaptée, vous pouvez demander un échange en complétant le formulaire accessible avec le lien ci-dessous, à transmettre à :

[bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr](mailto:bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr)

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/sites/default/files/formulaire-demande-bacs.pdf>



Pour tout renseignement relatif aux déchets, vous pouvez contacter le service Infos déchets au 0800 882 735.



## Recensement

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.



Vous pouvez faire ce recensement à la mairie de votre commune ou en ligne. Il faudra dans les deux cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).



## Horaires mairie



Horaires mairie	
Lundi	9h-12h
Mardi	15h-18h30
Jeudi et vendredi	15h-17h

D'une façon générale pendant les vacances, la mairie est ouverte aux mêmes horaires sauf le vendredi où elle est fermée.



## **Incivilités**

### **⇒ Nuisances sonores**



**Pour le bien-être de tous**, la commune rappelle que chacun doit veiller à limiter les nuisances sonores, notamment lors de l'utilisation d'outils de jardinage ou de bricolage.

Pour permettre à tous de profiter d'un cadre de vie agréable, ces activités sont autorisées :

- **du lundi au vendredi : 8h–12h / 14h–19h**
- **samedi : 9h–12h / 15h–19h**
- **dimanche et jours fériés : 10h–12h**

De même, il est rappelé qu'après 22h, les nuisances sont considérées comme tapage nocturne.

Merci à tous de respecter ces horaires.

### **⇒ Tenue des animaux en laisse**



Nous avons la chance de partager nos espaces publics avec de nombreux compagnons à quatre pattes. Pour que la promenade reste un plaisir pour tous, il est essentiel de respecter quelques règles simples de sécurité et de civilité.

Même si votre chien est le plus obéissant du monde, la laisse est obligatoire dans le village et ses abords. C'est un lien de sécurité :

- elle protège votre animal contre les accidents de la route ou les mauvaises rencontres,
- elle rassure les passants, notamment les enfants ou les personnes qui peuvent avoir peur des chiens,
- elle évite les conflits imprévus avec d'autres congénères.

De même, le port de la muselière n'est pas une punition, mais une mesure de protection indispensable :

- Elle est strictement obligatoire sur l'espace public et dans les transports en communs pour les chiens de catégorie 1 (chiens d'attaque) et 2 (chiens de garde et de défense). Les propriétaires de ces chiens doivent obtenir un permis de détention délivré par la mairie.

- Si votre compagnon est de nature anxieuse ou réactive face à la foule ou à d'autres animaux, le port de la muselière est un acte de civisme qui garantit la sérénité de chacun.

Le petit plus du bon maître : n'oublions pas que la propreté de nos espaces verts est l'affaire de tous. Merci de vous munir de sacs pour ramasser les déjections de votre animal. Des distributeurs sont à votre disposition à l'entrée du château, aux abords de la zone du Rio et sur la place de la Maison du Plâtre

Merci de votre collaboration et bonnes balades à tous !

### ⇒ Identification des boîtes aux lettres

Pour garantir la bonne distribution de votre courrier, de vos colis et des informations municipales, la mairie vous rappelle l'importance de disposer d'une boîte aux lettres correctement identifiée.

Une signalisation claire n'est pas seulement une question de confort, c'est une obligation pour le bon fonctionnement de nos services publics et de secours.

Pourquoi est-ce indispensable ?

- Une distribution efficace : Les agents de La Poste et les livreurs gagnent un temps précieux en évitant les erreurs de distribution ou les retours à l'expéditeur (mention "NPAI" : n'habite pas à l'adresse indiquée).
- L'intervention des secours : En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU utilisent souvent le nom sur la boîte aux lettres pour confirmer qu'ils se trouvent au bon domicile. Quelques secondes gagnées peuvent sauver des vies.

Pour être efficace, votre identification doit respecter quelques critères simples :

1. Visibilité : Le nom doit être lisible depuis la voie publique.
2. Clarté : Inscrivez le(s) nom(s) de famille de tous les résidents de l'habitation en majuscules.
3. Numérotation : Assurez-vous que le numéro d'habitation attribué par la mairie est également bien visible sur ou à proximité immédiate de la boîte aux lettres.

Ce que dit la loi

L'article L.1 du Code des postes et des communications électroniques précise que la distribution du courrier est subordonnée à l'installation d'une boîte aux lettres conforme. En l'absence de nom ou de numéro, les services postaux sont en droit de suspendre la distribution à votre domicile.

Nous vous remercions pour votre contribution à l'amélioration du service dans notre commune !



## ⇒ Lingettes

### 🚫 Stop aux lingettes dans les toilettes !

Nos agents techniques constatent une augmentation alarmante de la présence de lingettes (nettoyantes, désinfectantes ou pour bébé) dans les réseaux d'assainissement et à l'entrée de la station d'épuration, ainsi que dans les déversoirs d'orage.

Bien que souvent commercialisées comme « biodégradables », ces lingettes ne se désagrègent pas assez vite. Jeter une lingette dans les toilettes est un geste aux conséquences lourdes pour la collectivité :

- Obstruction des réseaux : Les lingettes s'agglomèrent avec les graisses et créent des bouchons massifs dans les réseaux d'assainissement,
- Pollution environnementale : En cas de débordement du réseau saturé, des eaux usées non traitées peuvent se déverser directement dans le milieu naturel.
- L'entretien supplémentaire, le débouchage d'urgence et le remplacement du matériel détérioré représentent un surcoût important pour le budget de la collectivité. À terme, ces dépenses inutiles pèsent sur la facture d'eau de chaque usager.



### Le bon geste

C'est très simple : qu'elles soient marquées « jetables dans les toilettes » ou non, **toutes les lingettes doivent impérativement être jetées dans la poubelle des déchets ménagers.**

Je jette dans les toilettes 🚽	Je jette à la poubelle 🗑️
Le papier toilette uniquement	Les lingettes (tous types) Les protections hygiéniques Les cotons-tiges et disques démaquillants Les masques et gants

### ⇒ Déchets sauvages :



La municipalité rappelle qu'il est strictement interdit d'abandonner des déchets, sacs ou encombrants, triés ou non, sur tout le territoire communal et plus particulièrement à proximité des bacs de collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre, cartons...).

Tous les autres déchets et encombrants doivent être amenés en déchèterie.

Merci pour votre vigilance, contribuant au respect de l'environnement et au bien être de tous.



## Fonds air bois de Saint-Etienne Métropole

En application d'un arrêté préfectoral, l'utilisation de cheminées à foyers ouverts (peu efficaces et particulièrement polluantes) est interdite depuis le 1er avril 2025.



Saint-Étienne Métropole, avec le fonds air bois, aide les propriétaires désireux de remplacer leur système de chauffage au bois (bûches ou granulés) ancien et polluant (d'avant 2002), par un équipement plus récent, plus performant et plus économique.

Ces aides peuvent aller jusqu'à **1 500 €** (sous conditions de ressources), avec une aide supplémentaire pouvant

atteindre 10 000 €, si le projet comprend également des travaux améliorant l'isolation du logement.

Pour le chauffage au bois, **seuls les appareils labellisés « flamme verte »** ou ayant des caractéristiques équivalentes pourront être utilisés.

Il est donc temps de changer votre système de chauffage si vous êtes concernés et de bénéficier des aides du fonds air bois.

Une aide existe également pour les particuliers qui souhaitent installer une **pompe à chaleur géothermique (jusqu'à 7 000 €)**.

**Pour plus d'informations**, bénéficier des aides financières et de conseils sur les installations et les éventuels travaux d'isolation à mener, un seul contact : Rénov'actions 42

Tél : 04 77 41 41 25.

Site web : [renovactions42.org](http://renovactions42.org)

## 🥕 Conseil municipal des enfants

### Si on profitait du printemps pour jardiner !

Il y a tout juste un an, nous, élus du Conseil municipal des enfants présentions notre projet de jardin partagé. Une action destinée aux habitants de Fontanès, car même en milieu rural, tout le monde n'a pas la chance d'avoir une terrasse, un balcon ou ne possède tout simplement pas de jardin.



Le jardin se situe à l'entrée sud du village au-dessus de l'arrêt de bus vers le panneau d'affichage du cinéma, où des carrés potagers en bois ont été installés.

Un jardin partagé, c'est quoi ?

C'est un espace vert mis à disposition par la municipalité. Il est cultivé et animé par les habitants. Ils s'y retrouvent pour cultiver des légumes, des herbes aromatiques, des fruits ou des fleurs. Il peut être aussi un lieu de partage, d'échange de convivialité et d'entraide au-delà de la culture. C'est un espace de vie ouvert qui favorise les rencontres entre générations.

Nouveaux élus au CME, nous souhaitons voir perdurer les initiatives et actions de nos camarades des précédents mandats. Pour cela, cette année encore, nous vous invitons à venir nous retrouver, enfants et adultes, jardiniers expérimentés ou novices, samedi **30 mai de 10h à 11h** pour réaliser les premiers semis et plantations et ainsi marquer le redémarrage de la saison.

Bien évidemment, la vie du jardin partagé ne se limite pas à cette matinée, d'autres étapes suivront afin d'entretenir, arroser, puis récolter fruits et légumes de ce jardin, ou tout simplement prendre un instant pour discuter sur le banc à l'ombre des arbres.

Notre souhait est que cet espace devienne un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants du village.

Nous comptons sur votre présence.



## Du côté des associations

### MJC - Médiathèque (ex bibliothèque)

Depuis le 12 avril, la médiathèque a intégré des locaux entièrement réaménagés Place de la Mairie.

Avec Marie Perret, architecte et en concertation avec la Mairie, l'équipe a réfléchi à l'agencement du lieu pour un meilleur accueil du public : création d'un espace pour les enfants beau et ludique, de nouvelles étagères pour mettre en valeur les documents présentés, un espace exposition...

La médiathèque est ouverte à tous, lecteur ou non, n'hésitez pas à venir découvrir ce lieu !

Permanences, de 10h à 12h, les mercredis (sauf vacances scolaires) et les dimanches.



### APE

Avant l'été plusieurs actions seront organisées par l'Association des parents d'élèves de l'école de Fontanès :

- Le jeudi 28 mai 2026 aura lieu un spectacle à la Maison du Plâtre préparé par les élèves au cours du projet musique en classe avec Néringa. Les élèves de l'école de la Gimond seront également présents car il s'agit d'un projet commun qui est présenté à l'ensemble des parents d'élèves. Les APE de Fontanès et de la Gimond proposeront des planches apéritives à partager à l'issue du spectacle pour terminer la journée dans la convivialité.



*Spectacle du 12 06 2026*

- L'APE participera également à une soirée Guinguettes organisée par les Matrus lors de leur halte à Fontanès. Le vendredi 12 juin 2026, nous proposerons une vente de desserts afin de régaler les gourmandes et gourmands de la soirée en espérant qu'ils soient nombreux !

- Enfin, nous organiserons la traditionnelle kermesse de l'école le vendredi 3 juillet dans le parc du château si le temps le permet. Diverses activités seront proposées au moment du goûter et la journée se terminera par un repas offert à toutes les familles adhérentes de l'association

## Le Foyer

Exposition : « Quand Fontanès joue la comédie » - Le Foyer plus de 75 ans d'histoire



La salle du Foyer est un lieu culturel qui fait partie du patrimoine du village. Lieu de rencontres et d'échanges depuis plusieurs générations, cette salle a beaucoup à raconter. Une exposition sera présentée au Foyer lors des journées du patrimoine du 19 et 20 septembre et de la foire du 11 novembre.



Vous pouvez d'ores et déjà noter ces dates pour découvrir cette exposition.

Pour étoffer et animer ce projet, nous recueillons vos souvenirs, vos anecdotes, vos témoignages ainsi que des articles et anciennes photos.

Vous pouvez contacter **Aurélie Boulhol** au 06 58 60 91 97 – [aurelie.boulhol@orange.fr](mailto:aurelie.boulhol@orange.fr)  
ou **Sophie Thizy** au 06 41 47 24 50 – [sophie.thiz@hotmail.com](mailto:sophie.thiz@hotmail.com)

## Comité des fêtes

Les Mâtrus seront présents à Fontanès pour leurs Guinguettes du 11 au 14 juin puis du 18 au 21 juin. Le samedi 20 juin, à l'occasion de la fête de la musique, le comité des fêtes assurera la restauration et le duo local « Merci les filles » vous fera découvrir son talent. On vous attend nombreux !

Le concours de pétanque de l'été 2026 vient de débuter. Il se terminera par la soirée de clôture le vendredi 28 août au Rio si le temps le permet ou à la Maison du Plâtre. La soirée est ouverte à tous (moyennant une participation de 10 € pour les personnes qui n'ont pas participé au tournoi).



## Info inter-associations :

La Marche des crêts revient le 3 mai... et nous avons besoin de bénévoles pour faire de cet événement une réussite !

Envie de nous donner un coup de main ? Rien de plus simple : inscrivez-vous en quelques clics via le QR code ci-contre.

Votre aide est précieuse et contribue directement au succès de cette belle journée. Un grand merci par avance pour votre engagement !

Nous vous attendons nombreux sur les 5 circuits balisés à cette occasion.



## AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Mai			
Dimanche 3 mai	Marche des crêts	Inter-associations	Maison du Plâtre
Mercredi 6 mai 17h30	Conseil municipal des enfants	Municipalité	Mairie
Mercredi 6 mai 20h	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Juin			
Mercredi 3 juin 17h30	Conseil municipal des enfants	Municipalité	Mairie
Mercredi 3 juin 20h	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
du jeudi 11 au dimanche 14 juin	Guinguette des Mâtrus	Les Mâtrus	Zone de loisirs du Rio
du jeudi 18 au dimanche 21 juin	Guinguette des Mâtrus	Les Mâtrus	Zone de loisirs du Rio
Vendredi 26 juin 17h30	Inauguration Ecole... médiathèque	Municipalité	Cours de l'école
Samedi 27 et dimanche 28 juin	Bal-Trap	ACCA	Les Aliziers
Juillet			
Vendredi 3 juillet	Kermesse de l'école	APE	Parc du château
Vendredi 10 juillet	Conseil municipal	Municipalité	Mairie

Retrouvez cette feuille d'informations municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune. 